

# Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

**Numéro 044 – Septembre 2024**

## Edito du Maire

Chers habitants,

Il y avait une certaine effervescence ce lundi 2 septembre rue du Lin. Et pour cause, ils étaient 42 écoliers, certains impatients de retrouver les copains, d'autres plus timorés à l'idée de reprendre le chemin de l'école, mais tous attendaient l'ouverture du portail donnant le top départ d'une nouvelle année scolaire ! Bien entendu, tout était fin prêt dans notre école pour les accueillir en toute sérénité.

La rentrée scolaire, comme chaque année, sonne la fin de la période estivale qui a vécu au rythme de grands événements comme les jeux Olympiques à Paris. Les associations reprennent également leurs activités.

La rentrée de septembre est aussi l'occasion de faire le point sur les nombreux dossiers en cours qui ont fait l'objet de prises de décision au sein du Conseil Municipal :

- ⇒ Les travaux d'Aménagement du carrefour RD207/RD388 visant à améliorer la visibilité du tourne-à-gauche et à sécuriser la traversée de la piste cyclable, qui ont débuté le 9 septembre progressent bien.
- ⇒ Eglise St Denis : les travaux de relevage de l'orgue sont prévus entre le 8 octobre et le 6 novembre 2024. L'orgue ne sera pas utilisable pendant les travaux.
- ⇒ La journée d'automne, initiée l'année dernière a été un grand succès. Cette initiative qui contribuera à embellir notre charmant village sera renouvelée le 19 octobre. Merci d'avance à tous les bénévoles qui pourront y participer.

Chers administrés, je sais, avec mon équipe, pouvoir compter sur votre soutien dans la réalisation de nos projets et de nos actions.

Une bonne rentrée à tous avec des perspectives meilleures dans les engagements de chacun.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL



## Conseil Municipal des Enfants

Nous pensons réaliser la déco de Noël de notre village et nous cherchons des grandes personnes qui pourraient nous aider à découper, peindre, rassembler, mettre en forme avec du bois et des matériaux qui résistent au vent et à la pluie.

Si tu as envie de passer un peu de temps à nous aider, à nous montrer comment faire, nous en serions très heureux!

Les rendez vous et créneaux sont à définir ( le samedi matin?)

**Contactez Bernadette SEURET**

**bergamote67@aol.com ou 06 65 57 97 68**





# Avis de taxe foncière 2024 : les dates selon votre situation

Si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un appartement ou d'une maison (même si le logement est loué à un locataire), vous devez payer la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Votre avis de taxe foncière est consultable sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) depuis votre espace particulier, dans la rubrique « Mes événements » et dans la rubrique « Documents ».

Votre avis d'impôt de la taxe foncière est disponible **en ligne** :

- depuis le 28 août 2024, si vous n'êtes pas mensualisé ;
- à partir du 20 septembre 2024, si vous êtes mensualisé.

Si vous avez préféré le recevoir **sous format papier**, un courrier vous sera envoyé :

- entre le 28 août et le 20 septembre 2024, si vous n'êtes pas mensualisé ;
- entre le 23 septembre et le 9 octobre 2024, si vous êtes mensualisé.

## **Date limite de paiement en cas de paiement en ligne**

Si vous choisissez le paiement dématérialisé (paiement direct par internet, prélèvement à l'échéance ou mensuel), **la date limite de paiement est le 20 octobre 2024 minuit** (débit du compte 5 jours plus tard).

Il est également possible de payer l'impôt via l'application « Impots.gouv » (téléchargeable sur PlayStore et l'App Store) depuis l'onglet « payer mes impôts ». L'accès peut se faire par la saisie de votre numéro fiscal et de votre mot de passe ou en flashant le code imprimé sur votre avis d'impôt (en bas à gauche de la première page).

### **À noter**

*S'il s'agit d'un premier paiement en ligne, il est nécessaire de vous munir de votre avis d'impôt et de vos références bancaires.*

## **Date limite de paiement pour les autres moyens de paiement**

Pour les montants inférieurs à 300 €, vous pouvez **régler jusqu'au 15 octobre 2024** par :

- ♦ **virement** : pour effectuer votre virement, vous devez contacter le service des impôts dont vous dépendez afin d'obtenir ses références bancaires. Ses coordonnées figurent sur votre avis d'impôt dans le cadre « Vos démarches » ;

### **Attention**

*il faut prévoir le délai de traitement du virement par la banque, la date faisant foi pour le paiement étant celle du règlement interbancaire.*

- ♦ **espèces** : vous devez vous rendre, muni de votre avis d'impôt, dans un centre des finances publiques ou bien chez l'un des buralistes partenaires du « Paiement de proximité » ;
- ♦ **chèque** : il doit être libellé à l'ordre du Trésor public et envoyé au centre d'encaissement accompagné du TIPSEPA (pour servir de référence à votre paiement) sans le signer, ni le coller, ni l'agrafer ;
- ♦ **TIPSEPA** : vos coordonnées bancaires sont déjà pré-imprimées. Datez-le, signez-le et renvoyez-le au centre d'encaissement dont l'adresse figure sur le TIPSEPA. Si c'est la première fois que vous payez par TIPSEPA ou que vous avez changé de coordonnées bancaires, il faut joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) et renvoyer le tout au centre d'encaissement dont l'adresse figure sur le TIPSEPA.

### **Attention**

*les montants supérieurs à 300 € doivent être payés par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement direct en ligne sur le site « [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) » ou par smartphone ou tablette.*

### **À savoir**

*dans de rares cas, précise l'administration fiscale, les documents ne peuvent être établis dans les délais fixés, le contribuable recevra son avis de taxe foncière à des dates ultérieures. Le délai pour pouvoir payer cette taxe sera alors ajusté en conséquence.*



# Combien de temps devez-vous conserver vos documents de la vie courante ?

Vous devez conserver certains documents de manière permanente. C'est notamment le cas de :

- \* votre livret de famille ;
- \* votre carnet de santé ;
- \* votre contrat de mariage ;
- \* un jugement d'adoption ;
- \* l'acte de vente d'un logement.

En revanche, vous pouvez vous départir de votre contrat de location et de l'état des lieux 3 ans après la fin du bail ; et de vos avis d'imposition ainsi que de vos déclarations de revenus au début de la 4<sup>e</sup> année qui suit l'année d'imposition (vous pourrez donc vous séparer de votre déclaration 2024 à partir du début de l'année 2028).

Vos bulletins de salaire doivent, pour leur part, être conservés jusqu'à ce que vous ayez fait valoir vos droits à toucher une pension auprès des différentes caisses de retraite auxquelles vous avez été lié durant votre carrière.

Il s'agit dans ces différents cas de délais pendant lesquels vous pouvez exercer un droit, ou pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose (un recouvrement...). Que l'original du document vous ait été délivré sous format numérique ou papier, la durée minimale de conservation est la même.

Vous pouvez bien évidemment garder ces documents plus longtemps ; cela peut notamment vous permettre d'apporter si nécessaire une preuve devant la justice. Par exemple, lorsque vous vendez une voiture, il peut être utile de conserver pendant plusieurs années le certificat de cession du véhicule, en cas de litige avec le nouveau propriétaire, même si aucun délai de conservation n'est prévu légalement.

*Certains papiers doivent par ailleurs être conservés, y compris après le décès du détenteur de ces documents. Ceux-ci peuvent en effet prouver des dettes ou des créances.*

Retrouvez les règles à connaître pour les principaux documents de la vie courante sur la fiche pratique de Service-Public.fr « Durée de conservation des papiers ».

## À noter

*Lorsque l'original du document est sous format papier et vous a été transmis par courrier ou remis en main propre, il est conseillé de conserver quoi qu'il en soit la version papier. Si vous numérisez ou photocopiez un document original papier, la version électronique/photocopiée a valeur uniquement de copie. Or, même si une copie fiable peut servir de preuve, une administration peut exiger la présentation du document original.*

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Limersheim  
vous convie à sa buvette éphémère



## Bar éphémère des Sapeur Pompiers

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Limersheim vous propose encore une fois une soirée autour d'un bar éphémère, le **vendredi 20 septembre de 18h00 à 23h00 à l'atelier charron.**

*Venez nombreux soutenir nos associations.*







## Vitesse excessive dans le village

La Mairie reçoit régulièrement des plaintes sur la vitesse excessive de véhicules en agglomération ainsi qu'aux différents lieux dits de la commune...

Il est demandé à chacun de respecter les limitations de vitesse et d'adapter sa conduite sur nos petites routes de campagne.



## Arrivée de l'automne

Avec l'arrivée de l'automne, la saison de taille des arbres, arbustes et haies va reprendre.

Aussi, il est rappelé qu'il est **interdit** de procéder au brûlage des branches et autres déchets verts dans l'ensemble des jardins du village.

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie d'Erstein ou à Hindisheim.

**Pensez à l'environnement mais également à vos voisins.....**

## Un devoir du villageois

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

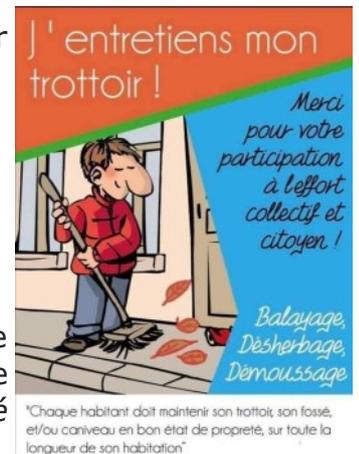
Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;

### Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)



## Pour un Limersheim plus propre

Rien n'est plus désagréable que d'avoir à slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, de rentrer chez soi et de découvrir les chaussures de nos enfants ou les roues de la poussette souillées par ces déjections. Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. N'oublions pas qu'elles peuvent provoquer glissades et chutes accidentelles.

Vivre ensemble, partager l'espace public c'est d'abord une façon de démontrer combien nous sommes respectueux des autres.

En effet, si les rues de Limersheim et cet espace public au sens large, sont en quelque sorte « notre propriété collective », il nous appartient en contrepartie de nous considérer comme responsable de l'utilisation de cet espace. Nos amis à quatre pattes sont les bienvenus ; ensemble, nous devons veiller à ce que la promenade soit un véritable plaisir pour tous les Limersheimois.

**Ramasser ce n'est pas se rabaisser, c'est citoyen.**



## Recherche Musicien

A l'occasion des prochains Vœux du Maire le 5 janvier 2025, nous sommes à la recherche d'un musicien bénévole pour animer la cérémonie.

Merci de transmettre votre candidature à l'adresse : [mairie@limersheim.net](mailto:mairie@limersheim.net) avant le 10 décembre 2024.

## A vos Agendas



La traditionnelle fête des aînés est l'occasion pour la Commune d'inviter ses seniors en cette période de partage et d'échanges. Cette fête permet de se retrouver autour d'un repas festif dans une ambiance musicale et conviviale. Cette année, elle se déroulera le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024** dans la salle communale, 5 rue des Bois

Vous avez 68 ans ou plus, une invitation vous parviendra courant octobre. Vous venez d'emménager à Limersheim, n'oubliez pas de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie au 03 88 64 27 67, ou par mail [mairie@limersheim.net](mailto:mairie@limersheim.net) afin d'être destinataire de l'invitation.



## Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
CANEL Clémence	Construction d'une piscine enterrée 2, rue du Verger	A : 16/07/2024
Commune de Limersheim	travaux de conformité électrique création d'une nouvelle porte d'accès Création d'un escalier extérieur sur parking existant salle communale - 5 rue des Bois	A : 19/08/2024
GRAND Serge	Changement menuiseries 4, rue des Amandiers	A : 19/08/2024
RAUSCHER Didier	Installation photovoltaïques en surimposition sur toit incliné de 7 modules - orientation au sud +31° 5, rue du Verger	A : 03/09/2024
FOESSEL Mathieu	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture 2A, rue Binnen	A : 03/09/2024
WOLFF Thomas	Création d'une maison d'habitation rue du Vin	A : 16/09/2024
BEYHURST Jean-Marc	Edification d'une clôture et pose de fenêtres 1A, rue du Vin	A : 17/09/2024

Assistante Maternelle



# Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT

Emmanuelle GRAILLOT

MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers

56, rue Circulaire

10 rue du Vin

07-67-31-23-96

06-22-38-28-76

levoyagedukoala@gmail.com

## Saison des moissons

En raison du démarrage de la saison de battage de maïs 2024, des récoltes de choux, de betteraves sucrière, etc..., il est demandé aux habitants des rues des Bois, Haute, Circulaire, Platanes, et autres de ne pas stationner de façon anarchique et ce, afin de permettre aux moissonneuses batteuses et tracteurs de traverser le village en toute sécurité.

Cette recommandation prend effet à compter de mi-septembre jusqu'au 1er décembre 2024.

Merci pour votre compréhension



**BOULANGERIE ARTISANALE**

**L'atelier d'hindi**

233, rue du château  
67150 Hindisheim

Tel : 0652575688/0388641437

atelierd'hindi@hotmail.com

**Ouverture 16 août**

*Une nouvelle aventure commence !*

**Horaires :**

**lundi, mardi, vendredi samedi**  
de 6h30 à 13h00 et 16h00 à 18h30  
**dimanche : 6h30-12h00**



**COLLECTE  
DE SANG**



**Foyer Club St Denis**  
rue des Bois - Limersheim

**Vendredi 4 octobre 2024**

**De 17h30 à 20h00**

EST. 2022  
**Bistrot de Villages**  
BAR TRUCK AMBULANT



[www.bistrotdevillages.fr](http://www.bistrotdevillages.fr)



[clement@bistrotdevillages.fr](mailto:clement@bistrotdevillages.fr)

+33 (0)6 79 74 99 98

**Lundi 26 septembre**

**Place de l'église—ouverture à 17 heures**



# Rentrée Scolaire 2024 Effectifs de nos Classes

Voilà la rentrée !

Pour cette nouvelle année scolaire, 42 enfants, répartis sur deux classes, ont pris le chemin de l'école de Limersheim.

## Classe N° 1 Chez Mme Laetitia DUTILLOY

Petite section : 8 enfants  
Moyenne section : 8 enfants  
Grande section : 4 enfants  
CP : 6 enfants  
**Soit 26 élèves**

## Classe N°2 Chez Mme Coralie SCHMITT

CE1 : 5 enfants  
CE2 : 2 enfants  
CM1 : 5 enfants  
CM2 : 4 enfants  
**Soit 16 élèves**

## Bonne retraite Fabienne

Après 28 années dans notre école communale, Fabienne GREVILLOT nous quitte pour une paisible retraite bien méritée.



## Bienvenue à Laetitia DUTILLOY

Nous accueillons aujourd'hui notre nouvelle institutrice en charge de la Classe 1, Laetitia DUTILLOY et lui souhaitons la bienvenue et une belle année scolaire.



## Espace Jeunes d'Erstein



L'Espace Jeunes d'Erstein intervient à Limersheim tous les jeudis soir de 17h à 18h30.

C'est l'occasion pour les jeunes de 10 à 18 ans de s'initier à différents sports, de découvrir des jeux de société, des activités manuelles ainsi que de participer à des soirées à thème dans un cadre agréable et une ambiance conviviale.

Ces moments sont aussi des temps d'échanges entre jeunes qui permettent de créer du lien et de favoriser la cohésion de groupe autour d'un projet commun.

La structure a aussi à cœur d'accompagner les jeunes lors **du passage en sixième qui est un moment clé de leur scolarité. En effet**, l'Espace Jeunes intervient aussi au sein du collège tous les mardis, jeudis et vendredis en proposant des animations diverses et variées.

# Stationnement à la sortie de l'école

Voitures mal garées, piétons en danger !

En cette période de rentrée scolaire, il est rappelé à l'ensemble des parents qu'un sens de circulation a été mis en place depuis de nombreuses années autour de l'école aux heures d'entrées et de sorties des classes. Rappelons que le dispositif réglementant la circulation à proximité de l'école a été mis en place par les parents d'élèves et validé par la Commune.

**Sens de circulation recommandé :** entrée par la rue Binnen et sortie par la rue Valpré.

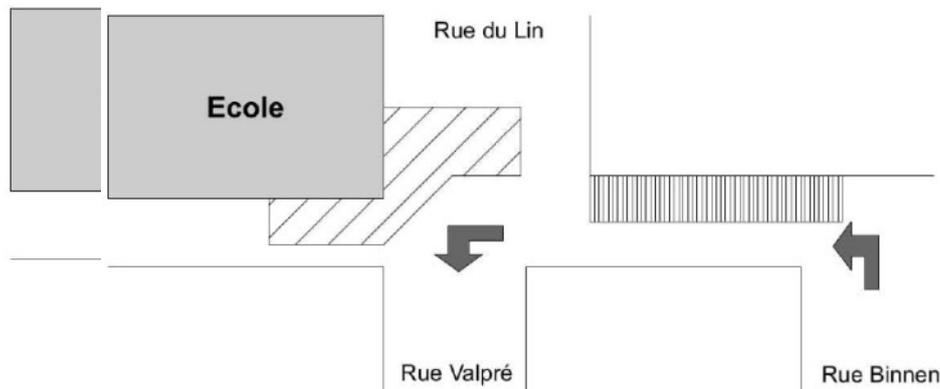
Cette organisation permet la circulation de **tous les véhicules dans un même sens**, sans nécessiter de manœuvre de demi-tour.

La zone hachurée est la bande de terrain qui longe le hangar de Denis Mutschler. Celui-ci ne voit pas d'inconvénient à autoriser le stationnement temporaire à cet endroit.

La zone hachurée est réservée aux piétons et aux cyclistes aux heures d'entrée et de sortie d'école.

**Elle ne devrait en aucun cas servir de zone de manœuvre automobile de la part des parents d'élèves.**

Nous demandons instamment que chacun respecte le sens de circulation afin de préserver la sécurité des enfants.



Il est également rappelé que le stationnement sur les trottoirs, et sur les carrefours ne permettent pas la libre circulation des enfants, de parents, ni des poussettes, et oblige un passage sur la route.

**Aussi, pour éviter les accidents aux abords de l'école, nous demandons aux parents qui viennent accompagner ou récupérer les enfants de respecter les règles de stationnement.**

Merci de votre compréhension et de votre civisme



## Ramassage de vieux papiers

Possibilité de déposer le papier dans la benne, place de l'Eglise, à partir du vendredi **4 octobre** dans l'après-midi, jusqu'au dimanche

**Ferme**  
**GOETTELMANN**  
Paysan, Eleveur & Producteur

**NOUVEAU**  
dans votre  
commune

**DE LA NOUVEAUTÉ  
POUR LA RENTRÉE**  
à partir de septembre

Retrouvez chaque semaine  
le « **Camion Marché** » de la ferme  
dans votre commune pour vous faire  
découvrir notre gamme de produits

**Charcuterie, Volailles,  
Traiteur, Épicerie,  
Viande de Porc**

Renseignements auprès de votre mairie ou directement à la  
ferme Goettelmann :

[www.ferme-goettelmann.fr](http://www.ferme-goettelmann.fr) 03 88 95 56 24

@fermegoettelmann

Ne pas jeter sur la voie publique - Photo: christophe.will / Ferme Goettelmann - Conception: Biron&B

## Nouveau : commerce non sédentaire

Tous les Mercredi  
de 14h30 jusqu'à 15h15  
"Place de l'Eglise"

**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CANTON D'ERSTEIN**

**2ÈME  
ÉDITION**

# FORUM EMPLOI

DU  
CANTON  
D'ERSTEIN

DÉCOUVREZ LES OPPORTUNITÉS,  
RÉALISEZ VOS AMBITIONS.

**MARDI 15 OCTOBRE 2024.**

**9H > 13H**  
Salle Herinstein - 5 rue du Vieux Marché  
67150 ERSTEIN

Plus d'infos sur  
Mes événements  
emploi

Venez rencontrer des employeurs et des organismes de formation !  
Pensez à apporter plusieurs CV !  
Transports allers-retours gratuits depuis la Gare d'Erstein (9h, 10h30).

Ville  
d'Erstein ALSACE  
collectivités  
compétences La Région  
Grand Est RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Ministère  
de l'Économie  
et des  
Affaires  
Européennes France  
Travail Le Réseau  
des Missions  
Locales CAP  
EMPLOI



Retrouvons nous à la Mairie !

**avec le concours du Conseil Municipal des Enfants**

Équipés de vêtements qui ne craignent rien,  
de vos plus beaux gants de jardinage le

**Samedi 19 octobre 2024**

**À partir de 9 heures**

pour entretenir notre charmant village :

- ◇ Nettoyer le cimetière
- ◇ Tailler les haies
- ◇ Désherber



**N'oubliez pas vos outils.**

Si l'aventure vous séduit et pour une question d'organisation merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie **avant le 9 octobre**

 03 88 64 27 67  
 [mairie@limersheim.net](mailto:mairie@limersheim.net)

# Ferme Kieffer

## Différents évènements de cette fin d'année 2024

Les soirées labyrinthe nocturne des 28 Septembre, 25 et 26 Octobre 2024

### SOIREE LABYRINTHE DE MAIS EN NOCTURNE



#### Le Samedi 28 Septembre

Venez passer une soirée champêtre, dès 18h30, autour du feu, vous restaurerez avant d'explorer notre labyrinthe de maïs et de découvrir nos animaux  
Animation avec nos musiciens Gaël, Jean-Yves et Rebecca

**Tarifs** : avec accès au labyrinthe, 1 tarte flambée et 1 boisson

Enfant 10.00 € (3-12 ans) /  
Adulte (à partir de 15 ans) 15.00 €



#### LES 25 et 26 Octobre « SPECIALES HALLOWEEN »

Soirée champêtre, dès 18h30, autour du feu, vous restaurerez avant d'explorer notre labyrinthe de maïs et de découvrir nos animaux. Déco Halloween, adapté aux enfants. Animation avec nos musiciens Gaël, Jean-Yves et Rebecca

**Tarifs** : avec accès au labyrinthe, 1 assiette de soupe de potimarron maison+ 1 saucisse et 1 boisson

Enfant 10.00 € (3-12 ans) /  
Adulte (à partir de 15 ans) 15.00 €



**PLACES LIMITEES A PAYER A LA RESERVATION, INSCRIPTION OBLIGATOIRE** Par sms 06.06.66.96.87 ou [fermekieffer@gmail.com](mailto:fermekieffer@gmail.com)  
67150 LIMERSHEIM

Plus d'infos sur [www.ferme-kieffer.fr](http://www.ferme-kieffer.fr) ou notre page Facebook

N'OUBLIEZ PAS VOS LAMPES DE POCHE !!

Après la 2<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'Osier et de la Vannerie,  
4 stages de vannerie sont organisés en septembre 2024.

⇒ STAGE D'INITIATION A LA VANNERIE A LA FERME KIEFFER A LIMERSHEIM  
AVEC LUDOVIC DE VAN'ARCHIE

Samedi 7 septembre, Thème : réalisation d'un nichoir pour oiseaux  
Le cours se déroule sur la ferme, de 9h à 17h (environ).

Tarif: 85.00 € par personne



Dimanche 8 septembre Thème : réalisation d'un panier  
Le cours se déroule sur la ferme, de 9h à 17h (environ)  
Tarif: 85.00 € par personne

⇒ STAGE D'INITIATION A LA VANNERIE A LA FERME KIEFFER A LIMERSHEIM  
AVEC SOPHIE BADER

Samedi 21 septembre, Thème : réalisation d'une mangeoire ronde  
Horaires : 14h/17h

Tarif 30.00 €



Dimanche 22 septembre, Thème Création d'un panier désaxé  
Horaire : 9h/17h  
Tarif 80.00 €

Minimum 5 pers, max 8  
Prévoir pique-nique tiré du sac

Inscription obligatoire à [fermekieffer@gmail.com](mailto:fermekieffer@gmail.com) ou 06 06 66 96 87

les ateliers « Viens décorer ta citrouille » des 9/12/16/19 et 23 Octobre 2024



# VIENS DECORER TA CITROUILLE

*Les mercredis 9-16-23 et samedis  
12 et 19 Octobre*

*de 10h à 12h et de 14h à 18h*

Après avoir choisi votre citrouille dans le champ voisin de la ferme, passer à l'atelier lavage, vous pourrez vous installer pour décorer votre citrouille à l'aide de feutres ou de gommettes !! Vous pourrez également découvrir les animaux de la ferme et profiter de l'espace jeux extérieur.

Tarif 12.00 €/citrouille avec deux petites surprises par enfant

Les enfants restent sous la responsabilité des accompagnants.

**!! PLACES LIMITEES A NOTRE PRODUCTION DE CITROUILLES !!**

Réservation obligatoire par sms au  
06.06.66.96.87 ou [fermekieffer@gmail.com](mailto:fermekieffer@gmail.com)



## Collecte de bouchons et de piles

La collecte des bouchons et des piles usagées est une initiative simple mais efficace pour protéger l'environnement et soutenir des causes sociales

Vous pouvez toujours déposer vos bouchons : liège, plastique, métal (canette de bière) et piles usagées à la Mairie. Merci



# Semaine du Développement Durable : "Défis ComCom - Économisons nos ressources !"

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein organise "Défis ComCom - Économisons nos ressources !" du 20 au 28 septembre 2024.

Cet événement met en avant la thématique de la sobriété, une approche recouvrant les mesures et les pratiques qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires.

A travers des ateliers pratiques, conférence, spectacle, ciné-débat, visites guidées et autres animations, ouverts à tous et gratuit, cet événement ambitionne de sensibiliser à la gestion responsable et sobre des ressources.

**ÉCONOMISONS NOS RESSOURCES**

Semaine du développement durable

20 AU 28 SEPTEMBRE 2024

gratuit et ouvert à tous !

**programmation**

- Apéro Mobilités : comment faciliter ses déplacements dans le Canton d'Erstein ?
- Ciné-débat autour du film « Low Tech »
- Repair café par Project'ill
- Visite guidée de l'usine hydroélectrique d'Erstein
- Visite Friche Ergé en rénovation et animation sur la sobriété foncière
- Réunion publique sur la rénovation énergétique
- Spectacle « Une Modeste Proposition » à Canop' Terre
- Conférence sur « La résilience du territoire » par The Shifters
- Visite Ferme Meyer et atelier cuisine sur la conservation
- Atelier fabrication de meuble en bois de réemploi
- Atelier construction d'un fumoir « low tech »
- Sélection d'ouvrages sur la sobriété dans les médiathèques

Scannez le QR Code pour voir toute la programmation !

+ d'infos  
[www.cc-erstein.fr](http://www.cc-erstein.fr)

PLAN CLIMAT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CANTON D'ERSTEIN

Vous trouverez les informations sur les différentes animations sur le site internet de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein :

<https://www.cc-erstein.fr/actualites/873-semaine-du-developpement-durable-defis-comcom-economisons-nos-ressources>



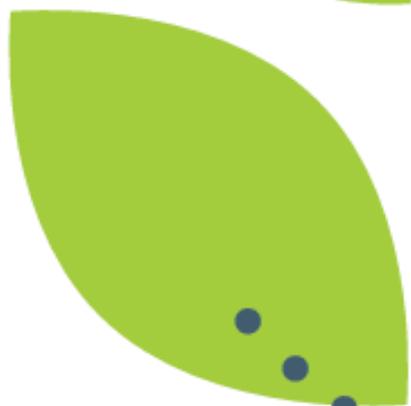
# ÉCONOMISONS NOS RESSOURCES



Semaine du  
développement durable

20 AU 28 SEPTEMBRE  
2024

gratuit et  
ouvert  
à tous !



## programmation

**Apéro Mobilités** : comment faciliter  
ses déplacements dans le Canton d'Erstein ?

**Ciné-débat** autour du film « Low Tech »

**Repair café** par Project'ill

**Visite guidée** de l'usine hydroélectrique d'Erstein

**Visite** Friche Ergé en rénovation  
et **animation** sur la sobriété foncière

**Réunion publique** sur la rénovation énergétique

**Spectacle** « Une Modeste Proposition » à Canop'Terre

**Conférence** sur « La résilience du territoire » par The Shifters

**Visite** Ferme Meyer et **atelier cuisine** sur la conservation

**Atelier fabrication** de meuble en bois de réemploi

**Atelier construction** d'un fumoir « low tech »

**Sélection d'ouvrages** sur la sobriété  
dans les médiathèques

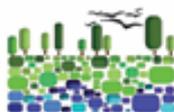


Scannez le QR Code  
pour voir toute  
la programmation !

+ d'infos  
[www.cc-erstein.fr](http://www.cc-erstein.fr)



**PLAN CLIMAT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CANTON D'ERSTEIN



**COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CANTON D'ERSTEIN**



# Déchetterie d'Erstein

**Lundi fermé**

**Mardi** : de 13h00 à 17h55

**Mercredi** :  
de 9h00 à 11h55 et  
13h00 à 17h55

**Jeudi et vendredi** : de 13h00  
à 17h55

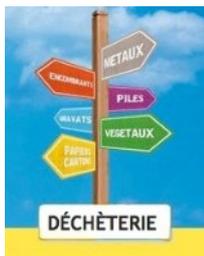
**Samedi**  
de 09h00 à 11h55 et de 14h00  
à 16h55

**Dimanche** : de 09h00 à 11H55

## Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchetterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

**Attention** : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



# Prochains Conseils Municipaux



Lundi 7 octobre  
Lundi 4 novembre  
Lundi 9 décembre

# Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.

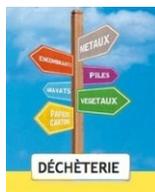


# Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

**Samedi**  
de 9h00 à 12h00

**Lundi**  
de 16h00 à 18h00 (en été)



# Horaires d'ouverture au public

## Mairie de Limersheim

### Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00  
Mardi de 09h00 à 12h00  
Mercredi de 09h00 à 12h00  
Jeudi de 09h00 à 12h00 et  
de 16h00 à 19h00  
Vendredi de 09h00 à 12h00

### Permanence du maire et des adjoints :

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

# Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 44  
septembre 2024  
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :  
[www.limersheim.fr](http://www.limersheim.fr)

Brèves / news : [www.facebook.com/  
com-](https://www.facebook.com/com-)



Le Maire,

Stéphane SCHAAL